

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2024

LUTTE CONTRE LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS - (N° 2214)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 115

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, après le mot :

« publicité »,

insérer les mots :

« pour ce médicament ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.